Image not found or type unknown

Regroupement familial ou demande de visa long séjour

Par **Lord homi**, le **10/10/2018** à **06:36**

Bonjour, j'ai 17 ans et je vis au Sénégal, mon père est français par intégration et réfugié en même temps. Je voulais savoir si je pourrais me bénéficier de sa nationalité française ? Ou est-ce que je pourrais obtenir un visa long séjour ou quelle sera la procédure du regroupement familial pour entrer en France pour vivre avec mon père ? Et combien de temps ça pourra prendre ? Maximum.

Merci de me répondre.

Par **youris**, le **10/10/2018** à **10:12**

bonjour,
le regroupement familial s'applique à l'étranger résidant en france qui veut faire venir sa famille.
pour que vous puissiez bénéficier de sa nationalité française, il aurait fallu que votre père vous fasse mentionner dans son demande de naturalisation.
je vous conseille de vous rapprocher d'un consulat de france.
salutations

Par **Lord homi**, le **10/10/2018** à **19:09**

Mais comment fera-t-il pour me faire venir en France ? Parceque j'aimerais aller vivre auprès de lui, et c'est ce qu'il veut lui aussi.

Par **youris**, le **10/10/2018** à **21:02**

votre volonté et celle de votre père ne suffisent pas, il faut que vous remplissiez les conditions exigées par la france pour que vous puissiez venir en france.
votre père, lors de sa demande, a-t-il indiqué qu'il avait un enfant vivant au sénégal ?

Par **Lord homi**, le **11/10/2018** à **06:14**

Bah là je n’en suis vraiment pas sûr. Mais il a eu un livret de famille de France mais je n’en sais pas plus.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés